

Les médecins et les administrateurs d'un hôpital savent qu'ils ne peuvent faire cela et ils acceptent ce fait. Tout le monde sans doute est déjà allé dans une salle d'urgence. Nous savons qu'elles pourraient être plus efficaces. Il y a des personnes malades, et même des personnes qui saignent qui doivent attendre dans les corridors parce qu'il n'y a pas suffisamment de chambres libres. Qui n'a pas eu des amis ou des membres de sa famille dans cette situation quand il ne l'a pas connue lui-même? Et alors on n'arrive pas à comprendre pourquoi il faut attendre pour être soigné; c'est qu'il y a d'autres personnes qui sont arrivées plus tôt et qui sont malades également. Au moins les hôpitaux ne ferment pas leurs portes. Ils ne vous disent pas d'aller faire soigner ailleurs votre maladie ou votre blessure. Ils vous reçoivent et vous soignent dès que c'est humainement possible.

Voilà ce qu'il faudrait avoir en matière d'immigration. Il est évidemment inadmissible qu'on cherche à maximiser l'efficacité en minimisant le nombre de réfugiés qui ont accès à la filière. Il y a une façon morale de traiter ceux qui demandent à être admis comme réfugiés: c'est de leur permettre d'être entendus. Si c'est nécessaire, il faut augmenter le nombre des membres de la Commission du statut de réfugié. Il vaut mieux faire cela que d'augmenter le nombre des agents qui aux postes frontaliers vont procéder à des jugements préalables.

Les ministériels et les ministres doivent avoir du mal à justifier une étape de présélection. Je suis persuadé que les gens qui comprennent le projet de loi ont dit aux ministériels la même chose qu'ils m'ont dite à moi. Je suis convaincu par ces arguments, et pas seulement parce que je me trouve en ce moment dans l'opposition. Je ne parle pas de ces questions par plaisir de parler. Nous sommes tous d'accord pour maximiser l'efficacité; mais ce que nous cherchons mes collègues et moi c'est à protéger les personnes qui demandent notre aide.

Qu'est-ce que c'est qu'un pays sûr, pourquoi avons-nous cette notion? Nous avons demandé au gouvernement pourquoi il avait cette politique. Essentiellement, en vertu de cette politique, si un réfugié quitte le pays A, transitant par le pays B qui figure sur notre liste de pays tiers désignés comme sûrs, pour arriver au pays C, le Canada, qu'il ait séjourné dans le pays B pendant cinq minutes, cinq jours, ou cinq mois, il sera renvoyé sans cérémonie dans le pays B. Comme Ponce Pilate, nous voulons nous laver les mains de toute responsabilité à l'égard des réfugiés.

Si nous devons placer les réfugiés dans des pays tiers réputés sûrs, on devrait auparavant dresser de manière précise la liste de ces pays, pour nous assurer que ces réfugiés n'y courront aucun danger. Nous n'avons pas d'objection à renvoyer les demandeurs du statut de réfugié à un pays tiers qui leur avait reconnu le statut de réfugié et leur avait accordé sa protection, et qui leur permettrait de mener une vie normale sur son territoire. Beaucoup de gens sur la liste d'attente n'ont jamais bénéficié d'une telle protection et sont menacés d'être renvoyés dans un pays où ils seront persécutés. Par conséquent, les personnes qui bénéficient du statut de réfugié dans un autre pays devraient en profiter et nous permettre d'offrir ce privilège à d'autres qui en ont besoin. Après avoir dûment examiné leur cas, il serait opportun et même légitime que le Canada prie de telles personnes de compléter leurs formalités dans ce pays tiers réputé sûr.

### Article 21 du Règlement

La présélection et la notion de pays tiers désignés comme sûrs risquent de favoriser les préjugés et de compromettre la sécurité des personnes.

Vous me faites signe, monsieur le Président, qu'il est 13 heures. Je poursuivrai après la période des questions.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

## DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

### LA CONSTITUTION

L'ACCORD DU LAC MEECH—LA POSITION DU CHEF DU PARTI LIBÉRAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

**M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur):** Monsieur le Président, des bribes de nouvelles encourageantes nous arrivent de temps à autres. Au Nouveau-Brunswick, le chef libéral Frank McKenna, constitutionnaliste, a déclaré qu'il s'efforcera d'améliorer l'Accord du lac Meech s'il était élu premier ministre.

M. McKenna signale notamment ses inquiétudes au sujet des droits des femmes, des droits des francophones hors Québec et des droits des autochtones. Je partage toutes ces inquiétudes et j'ajouterais même à cette liste les droits à l'égalité des habitants du nord du Canada en vertu de notre Constitution.

J'exhorte le gouvernement à adopter les amendements que proposent les libéraux à l'Accord du lac Meech avant qu'il ne soit ratifié par la Chambre.

\* \* \*

[Français]

### LES SPORTS

LE MARATHON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL—FÉLICITATIONS AUX PARTICIPANTS

**M. Richard Grisé (Chambly):** Monsieur le Président, la ville de Saint-Bruno de Montarville vit à l'heure du IX<sup>e</sup> Marathon international de Montréal. Une page historique a été écrite hier lors de la tenue du Marathon international de Montréal puisque, pour la première fois, un athlète canadien, Peter Maher, termine premier au fil d'arrivée dans le groupe élite et également deux athlètes féminines, Mmes Jacqueline Gareau et Nicole Caisse, résidentes de Saint-Bruno de Montarville, dans la circonscription de Chambly, terminent respectivement première et troisième.

Monsieur le Président, au nom du gouvernement, de la population canadienne, et principalement des résidents de la circonscription de Chambly, je veux féliciter tous les participants du Marathon international de Montréal et d'une façon spéciale Mmes Gareau et Caisse. Je veux souligner le travail